

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Le premier Octobre deux mil douze, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER - Mme BOMPAS - MM. VIGNES - IRIBARREN - BUISSET - COUTANT - Mme GAILLARD-HALET - MM. ARLOT - LEPERCQ - Mme RONDEAU.

Etaient absents et représentés : M. DE BAGLION (pouvoir à M. ARLOT)
Mme THIAUDIERE (pouvoir à M. JARRASSIER)
Mme PERRY (pouvoir à Mme BOMPAS)

Etait absent et excusé : M. ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Madame Christelle RONDEAU.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 Juillet 2012 est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Rues Pasteur / Moulin Neuf - avenants aux travaux

Désignation	unité	quantité	Prix unitaire	montant
<u>Rue du Moulin Neuf</u>				
Terrassement en déblais et évacuation	M3	-140	13.74	-2 006.04
Couche de fondation de chaussée en grave dioritique	M3	-105	35.69	-3 747.45
Mur de soutènement	Ml	-10	350.00	-3 500.00
Enduit sur mur	M ²	-28	32.00	-896.00
				-
<u>Aménagement d'entrées</u>				10 149.49
Mr Marzais : 5, Rue Pasteur	F	1	1 200.00	
Mr Simonet : 7, Rue Pasteur	F	1	1 550.00	1 200.00
M. Coutant : 8, Rue du Moulin Neuf	F	1	13 700.00	1 550.00
				13 700.00
				16 450.00

Montant HT des travaux en augmentation 6 300.51

TVA 19.60% 1 234.00

Montant TTC des travaux en augmentation 7 535.41

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Cimetière : avenant aux travaux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la plus value de 2 300 € hors taxes pour l'option pavés.

- Coopération Intercommunale

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de périmètre issu de la fusion du Syndicat du Val de Clouère appelé à fusionner aux structures relevant du bassin du Clain.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de périmètre issu de la fusion du Syndicat d'Eau de Destilles appelé à fusionner avec le SIVEER.

- **Succession ROUSSEAU**

Concerne le terrain cadastré CP 69 d'une contenance de 1 167 m², situé à l'angle de la route de Civray et de la rue de la Gare.

Le prix estimé par les services des domaines en 2010 est de 4 600 €

La succession de Maria n'étant pas réglée, ce terrain ne peut être vendu que pour la moitié de sa superficie. Notaire chargé de la succession de Maria, Maître SERVANT.

Pour les services de Nantes, le dossier est classé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose l'acquisition de ce terrain pour la somme de 500 €.

- **Maison Giraud à La Buthière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que ce bien n'est d'aucune utilité pour la commune, émet un avis défavorable à la proposition faite par Madame Jeanne GIRAUD née LESSENE, propriétaire d'une maison sise à La Buthière en cette commune qu'elle a mis en vente et qu'elle souhaite en faire don à la commune.

- **Loyer du Presbytère**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal, en date du 31 Mai 1990, fixant le loyer annuel du Presbytère à 1 franc symbolique.

AFFAIRES DIVERSES

- **Lotissement**

Afin d'encourager les acheteurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire de réduire le prix de vente d'un lot du lotissement Geneviève Vignes, de la manière ci-après :

• Ménage de moins de 40 ans sans enfant	: 2 000 €
• Ménage de moins de 40 ans avec 1 enfant	: 2 000 €
• Ménage de moins de 40 ans avec 2 enfants	: 3 000 €
• Ménage de moins de 40 ans avec 3 enfants et plus	: 4 000 €

- Décide que cette réduction est applicable à compter de ce jour et pour une période de 24 mois.

- **Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'annulation de la facture de M. MAILLOCHEAU et Mme MONFRONT, domiciliés à Pardines, pour la somme de 179.51 € au motif que ce hameau n'est pas desservi par le réseau d'assainissement des eaux usées.

- **Médiathèque - Atelier Patchworck et broderie.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces ateliers et fixe la participation des participants à 5 €uros la séance.

- **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à l'inscription de ce nouveau sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Séance levée à 21 heures 20.